

Les constitutions coutumières sont-elles obligatoirement souples?

Par **menel**, le **09/10/2016** à **14:45**

Bonjour !

J'ai une dissertation à rendre pour demain, en plan détaillé et je vous avoue je suis un peu à cours d'idée et de documentation.

problématique : Les constitutions coutumières sont-elles obligatoirement souples?

Ayant fait mon introduction, j'ai élaboré alors ce plan ;

I - Les caractéristiques de la Constitution coutumière.

a) Définition

- caractéristiques.

b) Distinction avec la Constitution écrite.

- caractéristiques

- ° exemple de la France et la Constitution de 58.

II - La distinction entre Constitution souple et rigide.

a) souple

- comment la caractérise t-on?

- exemple de la GB

b) rigide

- comment la caractérise t-on ?

- exemple de la Belgique

- conclusion : une constitution coutumière n'est pas forcément souple.

J'aimerais savoir si je suis sur la bonne voie ou alors pas du tout, des avis constructifs sont les bienvenues, merci :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/10/2016** à **14:55**

Bonjour

[citation] J'ai une dissertation à rendre pour demain [...] des avis constructifs sont les bienvenues, [/citation]

Difficile de formuler des avis constructifs, lorsqu'on a moins d'une journée

Par **menel**, le **09/10/2016 à 15:02**

Malheureusement je viens de commencer ma licence et je prends trois jours minimum pour faire une dissertation, alors je ne viens pas seulement de m'y mettre... Mais ça fait bien plusieurs jours que je cogite dessus et j'ai toujours eu quelques difficultés sur l'élaboration du plan. Cependant, si vous ne pouvez pas m'aider ce n'est pas grave, je cogiterai encore et encore puis je rendrais ce que j'aurais trouvé. Merci quand même :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/10/2016 à 15:04**

Bon déjà les intitulés de vos sous parties ne vont pas du tout. Un titre ne peut pas se résumer à un seul mot

Par **menel**, le **09/10/2016 à 15:06**

Oui bien sûr, je les ai mis comme ça parce que je ne suis pas sûre déjà si le plan est convenable par rapport à ma problématique mais sinon je les aurais formulé

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/10/2016 à 15:27**

Bonjour

Quelque chose m'interpelle. Vous faite une sous-partie sur la définition de la Constitution coutumière. Or, ne risque-t-il pas d'y avoir une redondance avec votre introduction, où vous êtes censé avoir déjà défini les termes du sujet.

Par **menel**, le **09/10/2016 à 15:31**

Si ... Justement, c'est pour cela que je bloque. Je n'arrive pas à trouver autre chose et je vais me répéter dans mon développement

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/10/2016 à 15:47**

Bonjour

Le droit constitutionnel c'est trop loin pour moi. Je sors d'un M2 droit des affaires.
Après, l'intitulé de ton sujet invite à partir sur un plan Oui/Mais, c'est-à-dire, un I) sur le caractère souple et II) sur le caractère rigide, mais pour ce qui est des sous-parties ...

Par **menel**, le **09/10/2016 à 15:58**

J'ai pensé à faire ça aussi, mais je ne savais pas quoi faire en sous parties...

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/10/2016 à 16:15**

Je suis désolé de ne pas pouvoir vous aider d'avantage.

Est-ce que vous allez être noté ?

Par **menel**, le **09/10/2016 à 19:03**

Elle ramasse 5 personnes chaque cours, donc ayant échappé aux deux dernières séances, c'est fort possible